



Annick Le Loch

Députée du Finistère



LETTRE D'INFORMATION

Septembre-Octobre 2016

EN SEANCE...

Meilleur fonctionnement de la Justice par une meilleure utilisation des moyens : une nouvelle procédure pour le divorce par consentement mutuel

Le projet de loi de modernisation de la Justice du XXI^{ème} siècle a pour but la mise en œuvre d'une Justice plus indépendante, plus rapide, plus accessible et plus efficace.

L'ensemble des mesures a vocation à renforcer la confiance des Français en leur Justice et à créer les conditions lui permettant d'être mieux adaptée aux attentes des justiciables et aux besoins des juridictions : en somme, une Justice faite pour les citoyens ! 99,9% des divorces par consentement mutuel, c'est-à-dire sans litige, sont homologués par le juge. La convention de divorce sera donc désormais directement déposée chez le notaire, et non plus devant un juge. Les deux époux auront recours chacun à un avocat pour la rédaction conjointe de la convention de divorce, ce qui en fait une procédure plus protectrice. Cette obligation est une garantie pour que l'éventuelle partie faible soit bien représentée, les deux avocats contrôlant l'équilibre des intérêts de leur client. Le juge demeure compétent pour homologuer le divorce par consentement mutuel si un enfant du couple demande à être entendu. Alors que la procédure dure aujourd'hui jusqu'à 7 mois en moyenne, le divorce par consentement mutuel pourra être réduit à un délai de 15 jours (délai de rétractation). Le divorce par consentement mutuel sans passer par un juge, c'est un gain de temps pour le couple, une simplification logique pour le fonctionnement de la Justice.



Permettre aux épargnants modestes de débloquer leur Plan d'Épargne Retraite Populaire (PERP)

Le projet de loi sur la transparence, la lutte contre la corruption et la modernisation de la vie économique, adopté en nouvelle lecture à l'Assemblée nationale, met en place des mesures visant à renforcer la protection des consommateurs et des épargnants. Parmi ces mesures, le texte permet d'autoriser, sous certaines conditions, le déblocage des PERP peu abondés, ce qui rendra un supplément de pouvoir d'achat aux personnes en difficulté financière souhaitant récupérer les sommes versées sur leur PERP. En effet, de nombreux PERP ont été contractés par des personnes qui n'auraient pas dû souscrire un PERP au regard de leur situation personnelle et de la composition de leur patrimoine et de leurs revenus : elles se sont contentées de modestes versements lors de la souscription de leur PERP (entre 1500 et 2000 euros), versements ensuite interrompus pendant plusieurs années. Il est juste de rendre accessible cet argent aux épargnants.



A LA TRIBUNE ...

« L'Autorité de la concurrence s'est prononcée sur le rapprochement des enseignes dans le secteur de la grande distribution ; elle a notamment formulé des propositions visant à faciliter la démonstration de l'abus de dépendance économique. M. Bruno Lasserre nous a cependant confié que les petites et moyennes entreprises, craignant les représailles de la grande distribution, n'osent pas faire usage des outils juridiques mis à leur disposition. Jugez-vous cette situation acceptable ? L'Autorité de la concurrence ne devrait-elle pas faire davantage pour maîtriser l'oligopole de la grande distribution et rééquilibrer les rapports de force entre distributeurs et PME ? »

« Je préside la Commission d'examen des pratiques commerciales (CEPC), placée auprès du ministre de l'économie. Quel est votre avis sur cette commission ? Peut-on imaginer, un jour prochain, une complémentarité ou une collaboration entre elle et l'Autorité de la concurrence au sujet des pratiques restrictives de concurrence ? Si l'Autorité de la concurrence peut saisir la CEPC, l'inverse n'est pas possible ; jugez-vous cela souhaitable ? »

**Audition de Madame de Silva, en vue de sa nomination à la présidence de l'Autorité de la Concurrence
Commission des Affaires Economiques - 12 octobre 2016**

MES ACTIONS



- J'ai **saisi** le Gouvernement, notamment concernant :
 - la procédure de révision du décret relatif aux produits cidricoles,
 - les différentes revendications des organisations représentatives des pensionnés de la marine marchande, notamment celles concernant plus spécifiquement les veuves des marins,
 - la fiscalité des dons alimentaires aux associations,
 - une meilleure reconnaissance des engagés contractuels dans les Armées,
 - la transcription des objectifs de la loi sur la transition énergétique concernant la réduction de la part du nucléaire dans la programmation de production et de consommation d'énergie,...
- J'ai **informé** ceux qui m'ont saisie, notamment sur :
 - le Plan national de lutte contre la maladie de Lyme,
 - la préfiguration d'un rapprochement juridique entre l'Agence Française de l'Adoption et Enfance en danger,
 - le projet de fermeture de la boutique SNCF à Pont-l'Abbé,
 - la promotion des langues régionales,...

RENCONTRES ET ECHANGES

J'ai rencontré, notamment :

- **le nouveau préfet du Finistère**, Monsieur LELARGE, pour échanger sur les dossiers en cours sur la circonscription,
- **les nouveaux directeurs des hôpitaux de Pont-l'Abbé et de Douarnenez**,
- **le Directeur général de l'ARS** à Rennes au sujet de l'extension de la capacité d'accueil de l'EHPAD de Pont-Croix,
- **la Directrice Régionale de La Poste** dans le cadre de la préparation de l'avis budgétaire 2017 « Postes » que j'ai rendu,
- **le Premier ministre**, lors de sa venue au Guilvinec pour échanger avec les acteurs de la filière pêche,
- **une délégation de Loisirs et Solidarité des Retraités du Pays Bigouden**, venue visiter l'Assemblée Nationale,...

J'ai participé à de nombreux événements qui se sont tenus sur l'ensemble de l'Ouest Cornouaille :

la visite des écoles de **Combrit** lors de la rentrée scolaire, l'inauguration du nouvel accueil périscolaire de **Plogonnec**, la remise des diplômes du brevet au collège Laënnec de **Pont-l'Abbé**, une réunion de travail sur le renouvellement de la flottille de pêche à **Loctudy**, la remise d'insigne de Chevalier de l'Ordre national du mérite au Maire de **Plogoff**, la Fête du cheval à **Confort-Meilars**, la Boucle de l'Espoir à **l'Ile-Tudy**, l'audience solennelle de rentrée du TGI de **Quimper**, l'inauguration de l'extension du foyer Pen ar Prat à **Pont-l'Abbé**, l'inauguration de l'école intercommunale de **Pouldreuzic-Plovan**, l'assemblée générale de l'association War'l Leur à **Pont-l'Abbé**, l'inauguration de la foire exposition du **Pays bigouden**, la visite, avec le Ministre de la Justice, du Centre d'Education Renforcé de **Combrit**, l'assemblée générale de l'ADMR du **Guilvinec-Treffiat**, la cérémonie des péris en mer à **Lesconil**, ...



Réunion d'échanges avec le Premier Ministre et les acteurs locaux de la filière pêche au Guilvinec

ET BIENTÔT...

- **Projet de loi de finances pour 2017 (suite)**
- **Proposition de loi sur la promotion des langues régionales**



CONTACT : Résidence Pierre Pichavant

12 rue du Prat - 29120 PONT-L'ABBE

Tél. : 02 98 82 31 68 / Fax : 02 98 87 31 08

annick.leloch.deputee@orange.fr / annickleloch.com

Sur Twitter : @annick_leloch

MES COLLABORATRICES

En circonscription : Guénaëlle MARC / Anna FILY

Anne LOZACHMEUR

A l'Assemblée Nationale : Laure DUBUET-ROUTIER